

# Annexe Choisir son titre de transport

## Lignes régulières du département de l'Eure



### Tout public hors ligne 390

#### Vous voyagez régulièrement...

ou

#### occasionnellement

- Mensuel : **40 €**
- Trimestriel : **100 €**

- Titre unitaire : **2 €**
- Carte 10 voyages : **12 €**

### Vous empruntez la ligne 390

La ligne 390 est divisée en 2 sections :

- Section 1 : Département de l'Eure
- Section 2 : Département de la Seine Maritime

Les trajets s'effectuant à la fois dans l'Eure et la Seine Maritime (Evreux / Rouen par exemple) sont facturés au prix de 2 sections.

#### Vous voyagez régulièrement...

ou

#### occasionnellement

- Mensuel : **40 €\* ou 50 €\***
- Trimestriel : **100 €\* ou 150 €\***

- Titre unitaire : **2 €\* ou 4 €\***
- Carte 10 voyages : **12 €\* ou 18 €\***

\*Selon les sections traversées.

### Scolaires

La carte Atoumod est également délivrée pour les scolaires qui empruntent les lignes régulières départementales.

Renseignez-vous auprès du service des transports pour obtenir une carte Atoumod et un titre scolaire.

Titres disponibles sur carte nominative et déclarative : Titre unitaire, 10 voyages, mensuel et trimestriel.

Titres disponibles sur carte anonyme : Titre unitaire et 10 voyages.

Pour vos paiements en espèces à bord des véhicules, merci de prévoir l'appoint.

**En cas de doute quant au titre à choisir, vous pouvez contacter le Conseil Départemental de l'Eure  
Service des Transports - 13 rue Saint Louis - 27 000 EVREUX - 02.32.31.51.29**

*Pour vos paiements par correspondance auprès du Conseil départemental de l'Eure, joindre un chèque à l'ordre du Trésor Public*

**Grâce à la carte Atoumod, vous avez la possibilité de charger d'autres titres de transports des réseaux partenaires Atoumod. Se renseigner auprès de votre agence commerciale.**



Atoumod est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Normandie  
avec le Fonds européen de développement régional.

